



Accueillent pour la première fois en Europe la conférence qui réunit les grands acteurs de l'Internet Juridique mondial :



6<sup>ème</sup> édition - « Etat des convergences »

**DOSSIER « SPONSOR »**



Association Henri Capitant des amis de la culture juridique française



Comité du Bicentenaire du Code Civil



ORDRE DES AVOCATS A LA COUR DE PARIS

**Programme, participants, sponsoring, appel à communications, toutes les informations nécessaires sont disponibles sur le site internet consacré à ces journées**

**<http://www.frlii.org>**



**JOURNEES INTERNET POUR LE DROIT, 6EME EDITION,  
PARIS, 3 - 5 NOVEMBRE 2004 – ETAT DES CONVERGENCES**

*Journées communes ADBS / ADIJ / LexUM / Juriconnexion*

Paris, le 3 juin 2004

Madame, Monsieur,

Du 3 au 5 novembre 2004 se tiendra à Paris la 6e édition internationale et première européenne des Journées internationales « Internet pour le droit ».

Comme vous le constaterez à la lecture du dossier joint, ces journées précédemment tenues en Amérique et en Australie sont devenues aujourd'hui le rendez-vous annuel incontournable des principaux acteurs et consommateurs de l'informatique et de l'information juridique.

Par le présent envoi, nous souhaitons vous associer aux meilleures conditions à cette grande manifestation. Vous assurerez ainsi la promotion efficace, nationale comme internationale de votre entreprise et soutiendrez un événement d'importance pour votre secteur d'activité.

Vous trouverez à cette fin tous documents utiles détaillant les Journées et les différentes formules de sponsoring (dites Formules de soutien financier) qui leur sont associées. Vous noterez certainement que nous avons pris soin d'adapter les prestations et montants aux besoins et moyens de profils très variés d'entreprise.

Si, comme nous l'espérons vous envisagez de vous associer à cette manifestation, nous vous remercions de nous retourner dès à présent la Réservation de soutien que vous trouverez jointe au dossier. Nous ne manquerons pas de vous contacter dès réception.

**Nous attirons votre attention sur le fait qu'à titre de remerciement, la rapidité de souscription de la Réservation de soutien sera officiellement prise en compte pour établir l'ordre de priorité d'accès aux prestations de sponsoring. De plus, toute Réservation souscrite avant le 30 juin 2004 bénéficiera d'une remise de 10% sur le montant de la Formule de soutien retenue (lire attentivement les avantages et conditions dans les document fournis).**

Bien sûr, nous nous tenons à votre disposition pour toute question que vous pourriez avoir et répondrons dans les plus brefs délais aux courriels que vous nous adresserez à [organisation@frlii.org](mailto:organisation@frlii.org). Vous trouverez en outre des informations complémentaires sur notre site <http://www.frlii.org/>.

En vous remerciant vivement de l'attention que vous porterez à notre manifestation, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Christiane Féral Schuhl  
Présidente de l'ADIJ

Caroline Wiegandt  
Présidente de l'ADBS

Jean Gasnault  
Président de Juriconnexion



## Sommaire du dossier de sponsoring

- Historique des Journées « Internet pour le droit » et annonce des journées 2004,
- Pré-programme de la session plénière,
- Présentation des structures organisatrices
- Composition du Comité Scientifique pilotant l'événement
- Liste sélective de personnalités illustrant l'audience du colloque
- Propositions de soutien financier (détaillant les Formules de soutien financier ou sponsoring)
- Réservation de soutien financier à compléter et à nous retourner pour profiter des avantages qui vous y sont proposés



## Historique des Journées « Internet pour le droit » et annonce des Journées 2004

### Historique

En 1997, 1999 et 2001 se sont tenues à Sydney, à l'initiative de l'Australian Institute of Legal Information (AustLII) les trois premières conférences « Internet pour le droit ». En 2002, Le laboratoire du LexUM de l'Université de Montréal, concepteur de l'Institut canadien d'information juridique, organisait à son tour les rencontres internationales « Law via the Internet / Internet pour le droit ». A l'automne 2003, c'est à nouveau AustLII qui accueillait à Sydney cette rencontre devenue, au fil des années, la principale conférence abordant les questions liées à l'utilisation des nouvelles technologies et de l'Internet pour le droit.

Ces manifestations réunissent des représentants venant de tous horizons : pays du Commonwealth, pays francophones, pays de droit romano-germaniques ainsi que pays émergents.

Elles s'adressent à des représentants des pouvoirs publics, des instituts de recherche (Legal Information Institutes), des enseignants et des chercheurs, des magistrats, des praticiens (avocats, notaires, juristes d'entreprises), et des spécialistes du traitement de l'information (documentalistes, informaticiens, etc.).

Parallèlement à ces actions, divers pays d'Europe et l'Union Européenne elle-même ont évolué rapidement vers une mise en ligne libre de l'ensemble de leurs données juridiques essentielles.

Il a semblé déterminant de faire l'état des lieux des convergences entre ces univers et d'organiser la 6ème édition de ces journées « Internet pour le droit » à Paris.

### 2004 – année de l'informatique juridique en Europe

L'année 2004 n'a pas été choisie par hasard pour organiser cet événement. C'est l'année où la France reconnaît aux textes législatifs et réglementaires publiés au Journal Officiel électronique la même valeur juridique que leur édition papier.

2004 est aussi l'année du Bicentenaire du code civil. Les facilités qu'offre Internet pour accéder aux textes et pour naviguer de l'un à l'autre ont déjà des effets simplificateurs sur les travaux destinés à leur codification ; aussi cette conférence trouve-t-elle tout naturellement sa place dans les manifestations associées au Bicentenaire du Code civil.



**JOURNEES INTERNET POUR LE DROIT, 6EME EDITION,  
PARIS, 3 - 5 NOVEMBRE 2004 – ETAT DES CONVERGENCES**

*Journées communes ADBS / ADIJ / LexUM / Juriconnexion*

Enfin, cet événement coïncidera avec la mise en ligne gratuite de l'ensemble des données juridiques communautaires (base Celex) et la présentation de la nouvelle version du site portail juridique français Legifrance.

La France est donc fière d'accueillir l'édition 2004 de ces journées internationales, organisées par trois associations : l'ADBS, l'ADIJ et Juriconnexion, avec le précieux concours du laboratoire du LexUM de l'Université de Montréal.

### **Présentation rapide du déroulement de ces journées**

Les journées "Internet pour le droit / Law via the Internet" rassemblent depuis leur création trois manifestations parallèles :

- une session plénière réunissant tous les acteurs institutionnels/privés,
- deux sessions réservées aux seuls membres des LII : une session technique (outils et techniques de mise en ligne de données juridiques) et une session institutionnelle (relations LII - pouvoirs publics - acteurs privés).

Ces deux dernières sessions auront lieu le **3 novembre** au matin. Le lieu reste à déterminer.

L'après-midi du 3 novembre proposera une première demi-journée de conférence ouverte, associant membres des LII et intervenants extérieurs, et portant sur « **La conservation des données juridiques au format électronique** ».

Les sujets suivants y seront abordés : archivage des sites internet et intranet publics, accès aux différentes versions historiques des textes et à la genèse de leur élaboration, et le dépôt légal électronique.

La Session plénière se déroulera les jeudi 4 et vendredi 5 novembre 2004 à la Maison du Barreau des Avocats de Paris dans l'île de la Cité, en face de l'un des plus grands et des plus anciens palais de justice d'Europe.



## Pré-programme de la Session plénière

**Jeudi 4 Novembre 2004**

### *Matin*

9h - Allocution de bienvenue de Monsieur Jean Marie BURGUBURU, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Paris.

### **La création, l'évolution et la diffusion de la loi.**

9h30 - 1ère session : La codification.

11h - *Pause*

11h15 - 2ème session : Elaboration de la loi Assistée par Ordinateur (ELAO), l'expérience française

13h - *Déjeuner*

### *Après-midi*

14h30 - 2ème session (suite) : Elaboration de la loi Assistée par Ordinateur (ELAO), les expériences étrangères

15h30 - *Pause*

15h45 - **Table-ronde et débats : Internet juridique, nouveaux moyens, nouvelles inégalités**

*1° table ronde : L'accès libre au droit grâce à Internet : une nouvelle garantie de démocratie qui intervient dans un nouvel espace de lutte d'influences*

18h - Fin de la première journée

20h – *Diner de Gala*



**JOURNEES INTERNET POUR LE DROIT, 6EME EDITION,  
PARIS, 3 - 5 NOVEMBRE 2004 – ETAT DES CONVERGENCES**

*Journées communes ADBS / ADIJ / LexUM / Juriconnexion*

**Vendredi 5 Novembre 2004**

*Matin*

**La diffusion de la jurisprudence et la protection des données personnelles et des libertés individuelles**

9h00 - 1ère session : l'accès à la jurisprudence et sa diffusion en ligne

10h30 - *Pause*

11h - 2ème session : jurisprudence en ligne et protection des données personnelles (l'anonymisation)

12h30 - *Déjeuner de travail*

*Après-midi*

14h30 - Synthèse de la réunion de travail tenue le 3 novembre après-midi portant sur la conservation des données juridiques sous format électronique

15h30 - *Pause*

15h45 - **Table-ronde et débats Internet juridique : nouveaux moyens, nouvelles inégalités**

*2° table ronde : L'évolution du marché de la donnée électronique face à l'apparition des contrats « creative commons » et de l'initiative « open access »*

18h15 - Clôture de la Conférence



## **Présentation des organisateurs**



Créée en 1963 dans le but de regrouper tous les professionnels de l'information et de la documentation, l'**ADBS** compte plus de 5000 adhérents et se place au premier rang européen des associations de spécialistes de l'information. Ses principaux objectifs sont de :

- Développer les échanges entre professionnels,
- Promouvoir et défendre la profession,
- Diffuser et développer l'application des nouvelles technologies,
- Contribuer au perfectionnement de ses adhérents par l'organisation de journées d'études et de sessions de formation,
- Réaliser de nombreuses publications.

Pour plus d'informations, consulter son site : <http://www.adbs.fr>.



L'ADIJ, l'Association pour le Développement de l'Informatique Juridique, a été fondée le 23 mars 1970. Depuis trente ans, l'ADIJ mène une action dynamique et constante pour la diffusion de l'information de nature juridique.

L'ADIJ est à la fois un point de rencontre et d'échange interprofessionnel, un lieu d'information et de formation, un organisme de recherche interdisciplinaire dont les activités concernent les diverses applications de l'informatique et leurs aspects juridiques :

- Le traitement de l'information juridique,
- L'informatisation des études, cabinets, services des professions juridiques et judiciaires, juridictions et administrations,
- Le droit de l'informatique, de la télématique et des nouvelles technologies de l'information.

Pour plus d'informations, consulter son site : <http://www.adij.asso.fr>.





**JOURNEES INTERNET POUR LE DROIT, 6EME EDITION,  
PARIS, 3 - 5 NOVEMBRE 2004 – ETAT DES CONVERGENCES**

*Journées communes ADBS / ADIJ / LexUM / Juriconnexion*

# JURICONNEXION

Juriconnexion est une association ouverte à toutes personnes (juristes, documentalistes, avocats, notaires, administrations, banques, grandes entreprises, collectivités territoriales) utilisant divers produits électroniques d'information juridique dans le cadre de leur pratique professionnelle quotidienne.

Depuis 1988, Juriconnexion entretient un dialogue constructif avec les producteurs, serveurs et distributeurs. Elle exprime le point de vue des utilisateurs auprès des pouvoirs publics et joue un rôle actif dans la construction des banques de données juridiques officielles. Elle travaille en liaison avec d'autres associations ou organismes ayant des préoccupations voisines.

Pour plus d'informations, consulter son site : <http://www.juriconnexion.org>.



LexUM est le nom de l'équipe qui œuvre au sein du laboratoire d'informatique juridique du Centre de recherche en droit public de l'Université de Montréal. Dirigée par le professeur Daniel Poulin, elle compte une vingtaine d'experts en droit et en informatique.

L'activité principale du LexUM\* s'articule autour de la mise en œuvre des nouvelles technologies de l'information dans le domaine juridique.

Le laboratoire fut créé en 1993, lorsque fut lancé son premier projet : la conception et la gestion d'un système de publication gratuite sur Internet des arrêts de la Cour suprême du Canada. Depuis, LexUM poursuit sur sa lancée en créant et gérant une grande variété de sites de diffusion de collections juridiques canadiennes et internationales.

L'équipe LexUM réalise notamment CanLII, le plus ambitieux projet de diffusion libre du droit canadien. CanLII a été développé pour le compte de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada. Outre la diffusion, l'équipe est aussi impliquée dans de nombreux projets en matière d'informatisation du droit et de l'information juridique.

Pour plus d'informations, consulter son site : <http://www.lexum.umontreal.ca/>.



## Présentation des parrains



L'**Association Henri Capitant des amis de la culture juridique française** est une association créée en 1935 et déclarée d'utilité publique par décret du Gouvernement en Conseil d'Etat.

Membres célèbres : Henri et René Capitant, Marc Ancel, Pierre Bellet, Jean Carbonnier, Gérard Cornu.

Ses objectifs :

- Maintenir et développer entre les juristes de tous pays, qui ont reçu et apprécié la culture juridique française, et les juristes français, un lien intellectuel et amical,
- Assurer le développement de la culture juridique romaniste,
- Organiser des congrès périodiques, consacrés à l'étude de questions de droit.

Pour plus d'informations, consulter son site : <http://membres.lycos.fr/HenriCapitant/>.



### Comité du Bicentenaire du Code civil

Le Bicentenaire du Code Civil est une célébration nationale de l'année 2004.

Le comité d'organisation de la célébration du bicentenaire de la promulgation du Code civil est présidé par M. Guy Canivet, premier président de la Cour de cassation.

Pour plus d'information, consulter son site : <http://www.bicentenaireducodecivil.fr/>



**JOURNEES INTERNET POUR LE DROIT, 6EME EDITION,  
PARIS, 3 - 5 NOVEMBRE 2004 – ETAT DES CONVERGENCES**

*Journées communes ADBS / ADIJ / LexUM / Juriconnexion*

## **Composition du Comité scientifique**

*Président* : **Pascal Petitcollot**, Vice-président de l'ADIJ, Directeur du Service de Documentation du Secrétariat général du Gouvernement, Rédacteur en chef du site Légifrance

*Vice présidente* : **Michèle Lemu**, Responsable du Groupe de travail « Droit de l'information » ADBS - Directrice de la documentation juridique, Compagnie de Saint-Gobain

*Secrétaire* : **Jean Gasnault**, Président de l'Association Juriconnexion, Directeur du service Documentation du Cabinet d'Avocats Gide Loyrette Nouel

**Stéphane Cottin**, Chef du service informatique - greffe, Conseil Constitutionnel

**Jean Marc Elsholz**, Shearman & Sterling LPP, Directeur Knowledge Management Europe

**Christiane Féral-Shuhl**, avocat associée Cabinet Salans, Ancien Membre du Conseil de l'Ordre, Présidente de l'ADIJ

**Graham Greenleaf**, Professeur et Co-Directeur, Australasian Legal Information Institute - Université de Nouvelles-Galles du Sud

**Pierre-Paul Lemyre**, Agent de recherche / Éditeur Droit francophone, LexUM, Centre de recherche en droit public, Université de Montréal

**Laurence Longet**, Vice-présidente de Juriconnexion - Directrice du Centre de Documentation de la MGEN

**Anny Maximin**, Conservatrice générale, Chef du département de recherche documentaire, bibliothèque Cujas

**Daniel Poulin**, Directeur LexUM / IJCan, Centre de recherche en droit public, Université de Montréal

**Xavier Strubel**, Professeur au Département Sciences de Gestion, Institut National des Télécommunications (INT), Responsable de l'équipe de recherches HEuristique, Droit et Usages des Technologies de l'Information et de la Communication (LEDUTIC), membre du RTP 36 du CNRS Droit et Systèmes d'information

**Emmanuel Tois**, Conseiller Référendaire à la Cour de cassation, Adjoint du directeur du Service de documentation et d'études, Webmestre des sites de la Cour de cassation et du Bicentenaire du Code civil

**Caroline Wiegandt**, Présidente de l'ADBS, Directrice générale adjointe et directrice des services et des réseaux de la Bibliothèque Nationale de France

**Florence Wilhelm Rentler**, ancienne Présidente de l'ADBS, Chef du bureau de la politique documentaire et des Systèmes d'Information documentaires - Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale, Ministère de la Santé et de la Protection sociale, Ministère de la Famille et de l'Enfance, Ministère de la Parité et de l'Égalité professionnelle



**JOURNEES INTERNET POUR LE DROIT, 6EME EDITION,  
PARIS, 3 - 5 NOVEMBRE 2004 – ETAT DES CONVERGENCES**

*Journées communes ADBS / ADIJ / LexUM / Juriconnexion*

## **Liste alphabétique des Conférenciers invités**

M. *Albrecht BERGER*, conseiller du directeur général de l'OPOCE (Office des Publications Officielles de l'Union Européenne), Union Européenne

Mme *Pascale BERTELOOT*, OPOCE, Chef de l'unité "Accès au droit", Union Européenne

M. *Jean-François BOURQUE*, Conseiller juridique principal, Centre du commerce international (CCI), OMC-CNUCED

M. *Guy BRAIBANT*, Président de section honoraire au Conseil d'Etat, Vice-président de la Commission Supérieure de Codification, France

Professeur *Pierre CATALA*, Professeur de droit émérite, Université Panthéon-Assas (Paris II), Conseiller scientifique des Editions Lexis-Nexis France Jurisclasseur, France

Me *Christiane FERAL-SCHUHL*, avocat associée Cabinet Salans, Présidente de l'ADIJ, France

Mme *Claire GERMAIN*, Edward Cornell Law Librarian and Professor of Law at Cornell Law School, Ithaca, New York - Vice Présidente de l'AALL (American Association of Law Librarians), USA

Professor *Graham GREENLEAF*, Professor of Law, Co-directeur d'AustLII, University of New South Wales Faculty of Law, Australie

M. *Toni ISSA*, Président de l'ADIL, Association pour le Développement de l'Informatique Juridique au Liban, Liban

M. *Pierre-Paul LEMYRE*, Agent de recherche / Éditeur Droit francophone, LexUM, Centre de recherche en droit public, Université de Montréal, Québec

Professeur *Denis MAZEAUD*, Professeur de droit, Université Panthéon-Assas (Paris II), Secrétaire général de l' Association Henri Capitant des amis de la culture juridique française

M. *David MERKIN*, Coordinator of Library Services, Shearman & Sterling LLP ; President Law Library Association Of Greater New York, USA

M. *Ivan MOKANOFF*, Éditeur IJCan, Canada

M. *Hervé MOYSAN*, Jurisclasseur - Lexis/Nexis, France

M. *Frédéric PELLETIER*, Lexum, Secrétaire du comité canadien de la référence, Québec

M. *Fernando PAULINO PEREIRA*, Groupe de travail Informatique Juridique du Conseil de l'Union Européenne

M. *Patrice PLATEL*, Mission d'Organisation des Services du Premier Ministre, Secrétariat Général du Gouvernement, France

Professeur *Daniel POULIN*, Directeur LexUM / IJCan, Centre de recherche en droit public, Université de Montréal, Québec

Professor *Joel R. REIDENBERG*, Professor of Law, Fordham University School of Law, New York, USA

Professeur *Xavier STRUBEL*, professeur de droit à l'Institut National des Télécommunications, membre du conseil d'administration de l'ADIJ, France



## **Dossier de soutien financier**

### **Sponsors - formules de participation aux journées**

#### **PROPOSITION DE SOUTIEN ET DE PARTICIPATION AUX JOURNEES DE LA 6EME CONFERENCE INTERNATIONALE « INTERNET POUR LE DROIT »**

#### **Programmes et tarifs**

**1000 euros** : Distribution de vos brochures et objets publicitaires. Mention dans la liste des sponsors brochure. Mention dans la liste des sponsors site internet. Mention auprès des bénéficiaires du sponsoring (cf. note ci-dessous). Un invité.

**2500 euros** : Distribution de vos brochures et objets publicitaires. Mention dans la liste des sponsors brochure. Mention dans la liste des sponsors site internet. Mention auprès des bénéficiaires du sponsoring (cf. note ci-dessous). Logo sur les sites internet des associations. Logo sur la brochure distribuée aux participants. Affichage dans les lieux de circulation. Deux mentions orales journalières dans le colloque (matin, après-midi de chacune des journées). Trois invités.

**4000 euros** : Appellation sponsor officiel. Distribution de vos brochures et objets publicitaires. Mention dans la liste des sponsors brochure. Mention dans la liste des sponsors site internet. Mention auprès des bénéficiaires du sponsoring (cf. note ci-dessous). Logo sur les sites internet des associations. Logo sur la brochure distribuée aux participants. Affichage dans les lieux de circulation. Deux mentions orales journalières dans le colloque (matin, après-midi de chacune des journées). Affichage dans les salles, au-dessus des estrades des intervenants. Intervention-présentation à l'estrade de l'éditeur durant les programmes des conférences (durée indicative : 15 minutes). Au souhait installation de bornes interactives, projections automatisées Powerpoint sur les murs des salles de conférence. Cinq invités.

**5000 euros et plus** : Toutes prestations ci-dessus décrites et mise au point d'opérations/interventions spéciales en concertation avec le sponsor (ex : animations surprises durant les conférences, durant le dîner de gala). Sept invités.



**JOURNEES INTERNET POUR LE DROIT, 6EME EDITION,  
PARIS, 3 - 5 NOVEMBRE 2004 – ETAT DES CONVERGENCES**

*Journées communes ADBS / ADIJ / LexUM / Juriconnexion*

**A noter :**

- ▶ Les associations organisatrices de l'événement ont le statut d'association à but non lucratif. Les sommes recueillies à l'occasion de cette opération de soutien seront employées exclusivement à la préparation et dans l'intérêt du colloque.
- ▶ Le colloque auquel cette proposition de soutien fait référence constitue l'événement annuel majeur des associations (section pour l'ADBS) qui l'organisent. Ces associations y consacrent tous les moyens dont elles disposent pour en assurer la réussite.
- ▶ En l'état actuel du développement de notre projet, les fonds recueillis à l'occasion de cette opération de soutien seront affectés prioritairement à l'assistance, au déplacement et à l'hébergement des conférenciers étrangers / de province. Les bénéficiaires de cette opération seront personnellement avisés de votre participation.
- ▶ Les associations s'engagent à laisser les publicités et autres mentions des sponsors sur leur site internet un an au moins après la fin de la conférence.
- ▶ Le matériel nécessaire à la réalisation des prestations souscrites par le sponsor devra être fourni par ses soins.

Les prestations ci-dessus décrites sont réalistes et réalisables, en l'état actuel du projet de conférence. Les organisateurs s'engagent à fournir leurs meilleurs efforts pour les faire aboutir. Toutefois, si certaines de ces prestations s'avéraient irréalisables au moment de la conférence, d'autres actions, de nature équivalente, seront discutées et mises au point d'un commun accord entre le sponsor et les organisateurs. En tout état de cause, les organisateurs s'engagent à fournir leurs meilleurs efforts pour satisfaire les demandes légitimes du sponsor. Le sponsor, de son côté, renonce à tout droit de poursuite, en cas d'impossibilité à réaliser les opérations telles que ci-dessus décrites.



## **Réservation de soutien financier au 6<sup>ème</sup> colloque international « Internet et le droit » A REMPLIR ET NOUS RETOURNER**

### **Qu'est-ce qu'une Réservation de soutien financier ?**

La souscription par le sponsor d'une Réservation de soutien financier a pour but d'aider les organisateurs du colloque à assurer la réussite de l'événement en facilitant l'optimisation budgétaire.

En souscrivant une Réservation de soutien financier, le sponsor déclare son intérêt pour le colloque et son intention de principe de le soutenir financièrement, mais sans engagement définitif de sa part.

Le sponsor se réserve en retour, et pour la durée d'un mois, les avantages consentis par la Formule de soutien financier sélectionnée et améliore son rang de priorité dans l'obtention des prestations correspondantes.

*La Réservation de soutien financier ne comporte que des avantages pour son signataire. Elle ne l'engage pas définitivement. Les seules obligations qui découlent de la Réservation sont à la charge des organisateurs.*

### **Qu'est-ce qu'une Formule de soutien financier, où puis-je les trouver ?**

Les Formules de soutien financier détaillent les prestations et tarifs des opérations de parrainage proposés par les organisateurs du colloque. Vous les trouverez dans le document joint intitulé Dossier de soutien financier.

### **Pourquoi souscrire une Réservation de soutien financier ?**

Pour remercier le sponsor de son intérêt, les organisateurs du colloque garantissent dès réception de la Réservation :

- l'inscription officielle du sponsor à la Formule de soutien financier choisie,
- l'accès prioritaire aux prestations de ladite Formule,

En effet, les prestations proposées au sein d'une même Formule et souscrites pour un même montant seront traitées dans l'ordre chronologique de réception des Réservations de soutien financier. (ex : choix parmi les options de disposition des affiches du sponsor, ordre dans les annonces orales et liste écrites ou internet de sponsors, choix et ordre de participation aux événements, etc.).

En outre, en expédiant la Réservation de soutien financier avant le 30 juin 2004, une remise de 10% sur le montant de la Formule retenue sera accordée \*\*.

*Pour résumer, en nous retournant au plus tôt la présente Réservation de soutien financier, vous vous assurez donc de bénéficier des prestations que nous réservons à nos sponsors aux meilleurs conditions et tarifs, et ce, sans engagement définitif de votre part !*



**JOURNEES INTERNET POUR LE DROIT, 6EME EDITION,  
PARIS, 3 - 5 NOVEMBRE 2004 – ETAT DES CONVERGENCES**

*Journées communes ADBS / ADIJ / LexUM / Juriconnexion*

**Conditions pour bénéficier des avantages de la Réserve de soutien financier**

Pour voir les avantages qu'elle consent définitivement attribués, la Réserve de soutien financier devra être confirmée dans le mois qui suit sa signature par la conclusion d'une Convention de sponsoring et par l'exécution intégrale par le sponsor des engagements qu'il y aura souscrits. A défaut, les avantages ainsi consentis seront intégralement et irrémédiablement annulés.

La date retenue de validation de la Réserve est celle du cachet de la Poste en cas d'envoi postal ou de réception du courriel, en cas d'envoi électronique. Cette date conditionne les effets de la Réserve.

La Réserve de soutien doit être expédiée dans son intégralité et dûment remplie.

La Réserve de soutien ne sera définitivement valide qu'après émission par les organisateurs de l'accusé officiel de réception de la Réserve.

Notamment par souci d'équité entre les sponsors, une Réserve de soutien financier invalide peut entraîner l'annulation de tout ou partie des avantages qu'elle consent.

Envoyez vos questions à l'adresse mail ci-dessous, nous vous répondrons dans les meilleurs délais.

**Des questions ? : [organisation@frlii.org](mailto:organisation@frlii.org) Un document manquant ? : <http://www.frlii.org/>**

**Adresse d'expédition :**

Par courrier : A l'attention de Mme Brigitte TARTAVEZ, ADBS, 25 rue Claude Tillier 75012 Paris

Par internet : la Réserve remplie et signée à la main, portant le cachet de l'entreprise, doit être scannée et expédiée au format PDF à l'adresse : [organisation@frlii.org](mailto:organisation@frlii.org).



